



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260629-2026-65-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

DECISION N° 2026- 65

MODIFICATION N°1 DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES AIRES DE JEUX, DES CLÔTURES ET DES SOLS SPORTIFS LOT 10 : ENTRETIEN, FOURNITURE ET POSE DE CLOTURES.

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article L.2194-1 du code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n°DEL2025-06-16 du Conseil Municipal du 19 juin 2025 « Accord-cadre d'entretien des espaces verts, des aires de jeux, des clôtures et des sols sportifs - Autorisation de passation et de signature »
- **VU** la décision n°2025-124 du 23 décembre 2025 relative à la passation dudit marché, notifié le 06 janvier 2026, à l'entreprise CLOTURES LANGLOIS ;
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la modification du BPU pour assurer l'entretien des clôtures ;
- **CONSIDERANT** que la modification du marché est passée dans la clause de réexamen, dans les conditions prévues par le CCAP ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : L'ajout de prestations au bordereau des prix afin d'assurer l'entretien des terrains synthétiques :

Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
L10P13a – Fourniture et pose de clôture en grillage simple torsion hauteur jusqu'à 1,10m- 3,7mm	ML	38,00 €
L10P13b – Fourniture et pose de clôture en grillage simple torsion hauteur de 1,11m jusqu'à 1,60m- 3,7mm	ML	46,00 €
L10P13c – Fourniture et pose de clôture en grillage simple torsion hauteur de 1,61m jusqu'à 2,00m- 3,7mm	ML	53,00 €
L10P13d – Fourniture et pose de clôture en grillage simple torsion hauteur de 2,01m jusqu'à 2,50m- 3,7mm	ML	61,00 €

ARTICLE 2 : La modification n'a aucun incident financier sur le marché, le montant maximum restant inchangé.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le

29 JUIN 2026

François VION

Maire



$$\frac{\partial^2 \phi}{\partial x^2} = \frac{\partial^2 \phi}{\partial y^2} = 0$$

$$\frac{\partial^2 \phi}{\partial x^2} = \frac{\partial^2 \phi}{\partial y^2} = 0$$